

Article 1 – Objet

BELLITAS FORMATION SASU est un organisme de formation professionnelle continue proposant des sessions en présentiel et en classe virtuelle.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les droits et obligations contractuels applicables à toute commande passée auprès de BELLITAS FORMATION.

Article 2 – Tarifs et modalités de règlement

Les tarifs sont indiqués en euros HT et TTC, assujettis à la TVA en vigueur (20 %).

L'inscription à la formation est validée dès la signature de la convention par l'entreprise cliente, quel que soit le mode de financement envisagé.

Le règlement peut s'effectuer :

- soit par l'intermédiaire d'un OPCO dans le cadre d'une subrogation acceptée
 - soit directement par l'entreprise cliente
 - soit via un fonds de formation type FIFPL selon les modalités propres à l'organisme financeur
- Sauf disposition contraire précisée dans la convention, la facture est émise à l'issue de la formation.

Article 3 – Mandat de gestion du financement et subrogation

BELLITAS FORMATION peut intervenir en qualité de tiers déclarant et de subrogataire exclusivement auprès de l'OPCO EP Pharmacie.

La subrogation est proposée uniquement à partir de trois inscriptions validées sur une même session de formation.

Dans ce cadre, BELLITAS FORMATION effectue, pour le compte de l'entreprise cliente, les démarches administratives liées à la demande de financement et facture directement l'OPCO concerné.

Les frais annexes (salaires, repas, déplacements, hébergement) restent de la responsabilité de l'entreprise cliente selon les modalités de son organisme financeur.

L'entreprise s'engage à ne pas effectuer de demande parallèle sur son espace OPCO concernant une action déjà gérée par BELLITAS FORMATION en subrogation.

En l'absence de subrogation, l'entreprise effectue directement ses démarches de prise en charge auprès de son OPCO, FIFPL ou autre organisme financeur.

À l'issue de la formation, BELLITAS FORMATION transmet les documents nécessaires au remboursement :

- facture acquittée
- certificat de réalisation
- feuilles d'émargement si nécessaire

Article 4 – Engagements relatifs à la subrogation

L'entreprise cliente atteste être à jour de ses cotisations auprès de son organisme financeur.

En cas de refus de prise en charge, de prise en charge partielle, de dossier incomplet ou de non-paiement par l'organisme financeur, pour quelque motif que ce soit, l'entreprise reste redevable de l'intégralité des sommes dues au titre de la formation.

Article 5 – Débit ou abandon

5.1 Annulation par BELLITAS FORMATION

En cas d'annulation pour nombre insuffisant de participants ou pour cause exceptionnelle, BELLITAS FORMATION remboursera les frais pédagogiques engagés.

Pour les formations en présentiel, il est recommandé au client de privilégier des réservations de transport et d'hébergement modifiables ou annulables.

5.2 Annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

- Moins de 10 jours calendaires avant la formation : 100 % du coût pédagogique reste dû
- Entre 10 et 15 jours calendaires avant la formation : 50 % du coût pédagogique reste dû

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – BELLITAS FORMATION
– VERSION 2026 -

Le remplacement d'un participant est possible sous réserve d'information préalable et de validation administrative.

Article 6 – Propriété intellectuelle

Tous les contenus remis ou présentés lors des formations (supports papier, numériques, vidéos, documents, books, outils pédagogiques, méthodes, etc.) demeurent la propriété exclusive de BELLITAS FORMATION et sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion, modification ou utilisation sans autorisation écrite préalable est interdite.

Les supports sont réservés à un usage strictement personnel et professionnel dans le cadre de la formation suivie.

L'enregistrement audio ou vidéo des sessions est interdit.

Article 7 – Droit à l'image et protection des données

BELLITAS FORMATION peut être amenée à photographier ou enregistrer certaines sessions à des fins pédagogiques ou de communication.

La signature de la convention vaut autorisation d'utilisation de l'image et de la voix du participant dans ce cadre, sauf opposition écrite préalable.

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement dans le cadre administratif, pédagogique et réglementaire des formations.

Article 8 – Litiges

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Toulouse sera seul compétent.

© 2026 – BELLITAS FORMATION
Document mis à jour 12 mai 2026 -
BELLITAS SASU – Organisme de formation certifié Qualiopi
SIRET : 808 104 467 00010
NDA : 73 31 07677 31
15 chemin de la Crabe – 31300 Toulouse
www.bellitas.fr